

Règlement du concours de nouvelles IRAM

Article 1. Conditions de participation et inscriptions

- 1.1 Le concours est proposé à tous les auteur(e)s d'expression française, suivant deux catégories :
- Catégorie moins de 30 ans au 30 septembre 2017
- Catégorie plus de 30 ans au 30 septembre 2017.
- 1.2 La participation au concours est gratuite.
- 1.3 Sont exclus de toute participation au présent concours les membres du comité de lecture et du jury.
- 1.4 Les textes doivent être déposés avant le 30 septembre 2017 sur la page du site internet www.iram-fr.org/concours-de-nouvelles.iram.html, ou envoyés par courrier électronique au courriel concours-nouvelles@iram-fr.org en indiquant le nom, prénom, nationalité, date de naissance, et coordonnées personnelles de l'auteur du texte ainsi que le titre de la nouvelle.
- 1.5 Un accusé de réception sera renvoyé au candidat postulant.
- 1.6 La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement du concours, son non-respect entraine l'annulation de toute participation.

Article 2. Objet et format des nouvelles

- 2.1 Le thème du concours est « Rencontrer l'autre et devenir soi ».
- 2.2 Les nouvelles envoyées devront comporter un titre.
- 2.3 Un(e) auteur(e) ne peut présenter qu'une seule nouvelle.
- 2.4 Les textes, saisis sur ordinateur, comprendront chacun au maximum 30 000 signes. Les signes sont les caractères, espaces compris. La police de caractère est le Times New Roman, taille12.
- 2.5 La nouvelle présentée ne doit jamais avoir été publiée et ne doit pas avoir été récompensée par un autre concours.

Sommaire:

- Art I . Conditions de participation et inscriptions
- Art 2 . Objet et format des nouvelles
- Art 3. Les prix
- Art 4 . Sélection des gagnants
- Art 5 . Édition du recueil de nouvelles
- Art 6 . Édition du recueil de nouvelles

Pour toute demande d'information complémentaire :

<u>concours-</u>
<u>nouvelles@iram-</u>
<u>fr.org</u>

Retrouvez les actualités du concours de nouvelles sur la page facebook « concours de nouvelles Iram »

Article 3. Les prix

3.1 Les prix seront attribués comme indiqué :

Catégorie de moins de 30 ans : Catégorie de plus de 30 ans :

 1ier prix : 1000€
 1ier prix : 1000€

 2ième prix : 500€
 2ième prix : 500€

3.2 Les quatre nouvelles sélectionnées seront par ailleurs publiées et des exemplaires seront remis aux lauréat(e)s.



Iram Article 4. Sélection des gagnants

4.1 Le comité de lecture sera chargé de retenir 20 nouvelles qu'il soumettra à l'appréciation du jury le 30 novembre 2017. La liste des nouvelles présélectionnées sera publiée sur le site web de l'Iram : http://www.iram-fr.org/. Les résultats exprimés par le jury seront portés à la connaissance de tous les participants durant le 1er trimestre 2018, par publication sur le site de l'Iram.

4.2 Le comité de lecture et les membres du jury sont souverains quant à la sélection des textes choisis. Ses décisions ne pourront faire l'objet de réclamations ou de demandes d'explication.

4.3 Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles et la qualité de celles-ci ne sont pas suffisants. Les participants en seront dès lors informés.

4.4 Les auteur(e)s récompensés en seront informés par courriel par l'organisateur.

4.5 Si les auteur(e)s récompensés ne se manifestent pas dans le mois suivant l'envoi du résultat, ils seront considérés comme ayant renoncé à cette distinction.

4.6 Les nouvelles non primées pourront être mises en ligne sur le site de l'Iram si leur auteur(e) en a préalablement donné son accord dans le formulaire d'inscription.

« Quelquefois, la métamorphose ne

s'achève pas,

elle nous installe

dans l'hybride et

nous y laisse »

(Cheikh Hamidou

Kane, L'Aventure

ambiguë)

Article 5. Édition du recueil de nouvelles

5.1 Les nouvelles primées seront publiées et feront l'objet d'un contrat d'édition.

5.2 Chaque participant(e) au concours s'engage à céder les droits de propriété intellectuelle de son texte pour la publication, si son texte est primé. Il n'y aura pas de versement de droits d'auteurs. Aucun recours ne sera possible quant à cette publication unique.

5.3 Chaque participant(e) s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente, ainsi qu'il/elle est seul(e) titulaire des droits d'auteur relatif au texte et déclare qu'il/ elle a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture du texte.



Pour toute demande d'information complémentaire : concours-nouvelles@iram-fr.org

Retrouvez les actualités du concours sur la page facebook Concours de nouvelles Iram